FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

HUMAN APPEAL FRANCE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Siège social :
2 Place Gailleton
69002 LYON

Siren : 923 187 272
APE : 8899B

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **HUMAN APPEAL FRANCE**, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Compte d'emploi annuel des ressources » de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenues pour établir le Compte annuel d'emploi des ressources.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi des ressources sont conformes aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et le rapport d'activité de l'association ainsi que dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dardilly,
Le 15 octobre 2026



FIDEO
Delphine LAVAUD
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	78 294	14 128	64 166	16 756
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	59 151		59 151	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	87 203		87 203	10 107
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**224 647**	**14 128**	**210 519**	**26 863**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	247 267		247 267	4 494 006
Charges constatées d'avance	10 260 750		10 260 750	2 598 461
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	26 702 765		26 702 765	15 914 402
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**37 210 783**	**0**	**37 210 783**	**23 006 869**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**37 435 430**	**14 128**	**37 421 302**	**23 033 732**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	0	0
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	0	0
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	36 765 013	22 748 491
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	36 765 013	22 748 491
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	30 653	35 219
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 489	82 890
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales	365 148	167 132
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	656 289	285 241
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	37 421 302	23 033 732

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	42 744 270	30 804 858
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	22 748 491	4 892 802
Autres produits	726	605
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**65 493 487**	**35 698 265**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	7 778 859	4 327 027
Aides financières	18 837 452	7 406 402
Impôts, taxes, et versements assimilés	106 538	53 010
Salaires	1 511 452	899 829
Cotisations sociales	422 723	254 834
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 230	1 899
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés	36 765 013	22 748 491
Autres charges	59 221	4 022
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**65 493 487**	**35 695 513**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**0**	**2 753**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**0**	**0**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	0	0
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	0	2 753
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		2 753
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-2 753
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	65 493 487	35 698 265
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	65 493 487	35 698 265
EXCÉDENT OU DÉFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **37 421 302,28 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **0,00 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Présentation

Human Appeal France est une organisation à but non lucratif d'aide humanitaire et de développement.
Elle intervient principalement à l'étranger ou elle travaille en partenariat avec des associations locales.
Le plus souvent, c'est l'association Anglaise Human Appeal, qui dispose de bureaux de terrains dans de nombreuses régions du monde, qui met en oeuvre localement les projets humanitaires pour le compte de Human Appeal France.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Événements significatifs

Evénements post-clôture

Sans impact :
Néant

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, **HUMAN APPEAL FRANCE** présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	2 990			2 990
Autres immobilisations corporelles	15 665	59 639		75 304
Immo. en cours, avances et acomptes				59 151
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 107	77 096		87 203
TOTAL	28 762	136 735		224 647

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets & licences						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage			302	598		900
Autres immobilisations corporelles			1 597	11 632		13 228
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			1 899	12 230		14 128

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	87 203			87 203
Clients douteux				
Autres créances clients				
Personnel et comptes rattachés	6 374	6 374		
Sécurité sociale et autres org. sociaux	523	523		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	219 091	219 091		
Débiteurs divers	21 279	21 279		
Charges constatées d'avance	10 260 750	10 260 750		
TOTAL	**10 595 221**	**10 508 017**		**87 203**
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	10 260 750	Exploitation
TOTAL	**10 260 750**	

Les sommes figurants dans le compte "Charges constatées d'avance" comprennent une somme de 9 652 K€ qui a été versée à l'association Human Appeal UK en Angleterre pour des projets définis, chiffrés et approuvés par l'association.
Ainsi les sommes versées mais non encore utilisées par les associations partenaires ou les bureaux de terrain au 31/12/2025 pour ces projets, ne sont pas comprises dans les aides apportées au cours de l'exercice.
Elles sont reportées sur l'exercice suivant sous la forme de charges constatées d'avance.

Informations relatives au passif

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
Education	129 679	16 293	129 679			16 293	
Médical	162 077	383 694	162 077			383 694	
Orphelins	1 827 430	3 207 408	1 827 430			3 207 408	
Alimentaire	8 801 828	9 323 809	8 801 828			9 323 809	
Eau	884 512	1 995 127	884 512			1 995 127	
Arbres Olivier	66 575	52 460	66 575			52 460	
Développement	407 007	320 988	407 007			320 988	
Enfants	28 121	22 159	28 121			22 159	
Génération de revenus	3 252	611 011	3 252			611 011	
Hivers et urgences	10 438 011	13 349 198	10 438 011			13 349 198	
Général		7 482 866				7 482 866	
TOTAL	22 748 492	36 765 013	22 748 492			36 765 013	
TOTAL GÉNÉRAL	22 748 492	36 765 013	22 748 492			36 765 013	

Passifs éventuels

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	1 878	1 878		
Fournisseurs et comptes rattachés	260 489	260 489		
Personnel et comptes rattachés	110 394	110 394		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	162 341	162 341		
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	92 413	92 413		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	28 774	28 774		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	656 289	656 289		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	55 596	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	95 333	
Personnel - Autres charges à payer	2 412	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	38 252	
TOTAL	191 593	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	26 744	
Afférents aux services autres		
TOTAL	26 744	

Contributions volontaires en nature

Bénévolat et dons en nature

L'association ne dispose pas de moyens suffisants en terme de contrôle de gestion pour assurer un suivi quantitatif fiable du bénévolat et des dons en nature.
L'association n'est donc pas en mesure d'en faire état dans ses comptes.

Les charges de fonctionnement

L'association Human Appeal France confie l'organisation de la plupart des programmes d'aide humanitaire auxquels elle participe, à son association mère, Human Appeal UK. Celle ci met à la disposition de l'association Française différents services supports (informatique, définition, mise en oeuvre et gestion des projets, etc...). En contrepartie de ces services, l'association Human Appeal UK prélève 10% du montant des fonds qui lui sont confiés pour la réalisation des projets.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 - Loi n° 91-772 du 7 août 1991 - RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Association Human Appeal France - 69002 LYON

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N/N-1 Euros	Ecart N/N-1 %
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES	18 837 452	7 406 401	11 431 052	61%
1.1 Réalisées en France	98 967	67 939	31 027	31%
- Actions réalisées par l'organisme	98 967	67 939	31 027	31%
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	18 738 486	7 338 462	11 400 024	61%
- Actions réalisées par l'organisme	27 000	-	27 000	100%
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	18 711 486	7 338 462	11 373 024	61%
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 388 078	4 006 684	3 381 394	46%
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 388 078	4 006 684	3 381 394	46%
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 490 714	1 534 790	955 924	38%
TOTAL DES EMPLOIS	28 716 245	12 947 875	15 768 370	55%
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	12 230	1 899	10 331	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	36 765 013	22 748 491	14 016 521	38%
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	65 493 487	35 698 265	29 795 222	45%

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N/N-1 Euros	Ecart N/N-1 %
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	42 744 270	30 804 858	11 939 412	28%
- Dons manuels	42 744 270	30 804 858	11 939 412	28%
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats				
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	726	605	121	17%
TOTAL DES RESSOURCES	42 744 996	30 805 463	11 939 533	385,50
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	22 748 491	4 892 802	17 855 689	78%
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	65 493 487	35 698 265	29 795 222	462,61

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public (-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)				

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N/N-1 Euros	Ecart N/N-1 %
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report	36 765 013	22 748 491	14 016 521	38%
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	36 765 013	22 748 491	14 016 521	364,89

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Association Human Appeal France - 69002 LYON

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2025	Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2024	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**42 744 996**		**30 805 463**	
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	42 744 270		30 804 858	
- Dons manuels	42 744 270		30 804 858	
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	726		605	
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**22 748 491**		**4 892 802**	
TOTAL	65 493 487		35 698 265	
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**18 837 452**		**7 406 402**	
1.1 Réalisées en France	98 967		67 939	
- Actions réalisées par l'organisme	98 967		67 939	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	18 738 486		7 338 462	
- Actions réalisées par l'organisme	27 000			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	18 711 486		7 338 462	
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**7 388 078**		**4 006 684**	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 388 078		4 006 684	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**2 490 714**		**1 534 790**	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**12 230**		**1 899**	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**36 765 013**		**22 748 491**	
TOTAL	65 493 487		35 698 265	
EXCEDENT OU DEFICIT	-		-	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2025	Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2024	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				